



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Pakistan Lions Youth Council Khanewal et Peace Foundation Pakistan, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La protection sociale assortie de justice pour les femmes est un point d'interrogation pour les décideurs politiques et les promoteurs du développement au Pakistan. Chaque changement à la tête du pays s'accompagne de grands discours en faveur d'une budgétisation faisant place aux femmes et d'une protection sociale équitable. Les gouvernements précédents ont essayé de fournir une protection sociale mais n'y sont pas parvenus, pour des raisons inconnues. Le Pakistan est un pays en développement et la plupart de sa population vit dans des conditions précaires. Nombreux sont ceux qui n'ont pas de logement décent, qui sont obligés de mendier ou dont la survie dépend des associations caritatives. La situation économique du Pakistanais moyen n'est guère enviable. Une grande partie de la population féminine est concernée par la pauvreté, la faim et le chômage. Les possibilités de revenus sont rares et lointaines pour les femmes pauvres, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. Les possibilités d'emploi sont rares et les revenus réels sont en déclin. De plus, la plupart des femmes pauvres sont dépourvues des ressources humaines, physiques et productives de base et n'ont qu'un accès limité, voire aucun accès, aux services sociaux fondamentaux. Les mécanismes de protection sociale au Pakistan ont besoin d'être réformés en urgence. Ils ne couvrent que 10 à 13 % de la population, alors que le taux de pauvreté est de 37 %. Les hommes sont plus nombreux que les femmes. Ils constituent en effet 51 % de la population pakistanaise, contre 48,76 % pour les femmes et 0,24 % pour les transgenres. En 2000, 72,9 % des femmes travaillaient dans l'agriculture ; ce chiffre est passé à 73,1 % en 2017. Les hommes, eux, étaient 44,5 % à travailler dans le secteur agricole en 2000, et seulement 33,9 % en 2017. Les femmes qui travaillent sont souvent pauvres et vulnérables. Elles sont exposées aux risques de catastrophes naturelles, de maladies et de chômage. En général, les femmes et les filles souffrent, quelle que soit leur situation. Si leurs maris sont sans emploi ou malades, les femmes souffrent plus que les hommes dans la situation inverse. Les lois et politiques visant à lutter contre la discrimination, les désavantages économiques et la violence à l'égard des femmes au plan local sont supplantées par la structure patriarcale qui régit la communauté et les ménages sur la plus grande partie du territoire. Ainsi, les femmes et les filles sont confrontées à des restrictions en termes de mobilité, d'accès à l'éducation, d'accès aux services sanitaires et de prise de décisions. De plus, elles sont davantage exposées à la violence. Ces éléments ne sont pas pris en compte par les mécanismes de sécurité sociale et de protection. Il s'ensuit que les femmes pakistanaises sont de plus en plus vulnérables.

Il est avéré que plus il y a de fonds disponibles, plus le nombre de bénéficiaires est élevé, mais c'est l'inverse au Pakistan, où les femmes sont perdantes sur tous les fronts. Au contraire, elles souffrent davantage. Et c'est encore pire en cas de perte d'emploi ou de décès du mari. Toutes les politiques de protection sociale mises en œuvre depuis 1967 ont des lacunes. Elles ciblent les femmes au travers de mécanismes d'aides financières. Mais la protection ne se limite pas à l'argent ; elle doit également être équitable. Les mécanismes de protection sociale destinés aux pauvres incluent la zakat, Baitul Mal, les mécanismes d'indemnisation des citoyens, le programme du marché du travail et Benazir Income Support Program. Pour les employés des secteurs public et privé, il existe des programmes de protection sociale et d'aide aux niveaux fédéral et provincial, mais la plupart de ces programmes souffrent de défaillances opérationnelles, qui pèsent sur leurs résultats. De plus, ces programmes ne font rien pour la protection sociale tenant compte de la problématique femmes-hommes.

Compte tenu de la situation de la condition féminine au Pakistan, il est difficile d'imaginer que le Pakistan est signataire de tous les grands accords internationaux sur l'autonomisation des femmes. Le système pakistanais de protection sociale comporte

trois volets : sécurité sociale/assurance sociale (pensions de retraite et prestations sociales pour les travailleurs), aide sociale pour les pauvres (par exemple : zakat, Benazir Income Support Program) et programmes pour le marché du travail (programme de travaux publics). Cela inclut notamment des microcrédits sans intérêts (Qarz-e-Hasna), des prêts pour les petites entreprises, la formation des jeunes, la formation professionnelle, la fourniture d'ordinateurs portables et le remboursement des frais de scolarité pour les étudiants des zones les moins développées.

Selon le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur la protection sociale (2017-2019), le Pakistan ne consacre que 0,2 % de son produit intérieur brut à la protection sociale. Seules 2,3 % des personnes âgées sont couvertes par la protection sociale au Pakistan, contre 24,1 % en Inde, 25,2 % au Sri Lanka, 33,4 % au Bangladesh et 62,5 % au Népal. Ce contraste saisissant avec les pays voisins et les pays de la région révèle un véritable problème en matière de politiques socioéconomiques.

Bien que le Pakistan ait commencé par adopter une démarche axée sur les droits fondamentaux pour la protection sociale et qu'il ait mis en place des régimes contributifs pour les aides aux travailleurs et les prestations de retraite, la politique de protection sociale s'est complètement transformée, au fil du temps, en assistance aux exclus au moyen de systèmes non contributifs mais financés par l'impôt. Faute de budget, les citoyens sont peu sensibilisés à l'existence et à la disponibilité des programmes de protection sociale. En outre, du fait de la complexité administrative, il est difficile pour les groupes vulnérables, y compris les femmes et les travailleurs du secteur informel, de bénéficier des prestations en matière de chômage, de santé ou d'éducation car ils ne sont pas suffisamment pauvres pour avoir droit à l'aide sociale. Cette catégorie de la population qui n'a droit à rien risque davantage de tomber dans la pauvreté en cas de choc économique, écologique ou de maladie.

Le nouveau Gouvernement fédéral a choisi une approche multidimensionnelle pour lutter contre la pauvreté. Il entend réduire le taux de pauvreté en créant des emplois dans le cadre des programmes de développement des infrastructures. Le secteur privé sera incité à lancer des projets nécessitant une main-d'œuvre importante. Afin d'assurer la sécurité alimentaire, le Gouvernement entend soutenir les prix des aliments de base tout en recherchant l'approbation du parlement en ajoutant à la Constitution un nouvel article sur le « droit à l'alimentation ». Nous émettons donc les recommandations suivantes :

Recommandations :

- Les programmes d'assurance sociale et d'aide sociale devraient être flexibles et répondre aux besoins des femmes de manière équitable ;
- Les programmes de protection sociale ne concernent que les fonctionnaires. Ils devraient donc être élargis aux groupes vulnérables non protégés tels que les femmes et les travailleuses domestiques ;
- Les programmes d'assurance sociale bénéficient de manière disproportionnée aux hommes et aux groupes non-défavorisés. Étant donné qu'ils n'ont pas accès aux programmes d'assurance sociale, les pauvres, ainsi que les personnes handicapées ou défavorisées, notamment dans les secteurs informels, perçoivent moins de prestations sociales ;
- Les programmes en faveur du marché du travail ne sont pas une priorité dans le pays. Cette négligence s'ajoute à la progression du chômage des jeunes et au manque de compétences essentielles, et empêche bon nombre de femmes de s'insérer sur le marché du travail officiel ;

- Au moyen d'initiatives innovantes, notamment de plans de garantie de l'emploi et de la construction d'infrastructures de base susceptibles de booster la croissance locale, les programmes de protection sociale peuvent servir à atténuer l'augmentation du sous-emploi de la main-d'œuvre. Les possibilités d'emploi durable peuvent alléger sur le long terme la charge qui pèse sur le budget public alloué à la protection sociale. Il faut également réaliser que le secteur public ne peut pas continuer de financer ces programmes. La croissance locale devrait finir par attirer des investisseurs privés ;
- Les programmes de protection sociale et d'aide sociale devraient être intégrés et ciblés. Ils devraient renforcer les capacités de la population à gérer les chocs financiers ainsi que les catastrophes naturelles ou anthropiques. Cela nécessite un système de suivi rigoureux et efficace aux échelons fédéral et infranational. Les responsables des programmes de protection sociale devraient avoir à répondre de leur gestion axée sur les résultats au moyen d'indicateurs de performance clairs ;
- Les programmes de protection sociale ne devraient pas uniquement cibler les populations déjà pauvres mais ils devraient également adopter une approche préventive de la vulnérabilité. Cela peut se faire au moyen de systèmes de micro-assurance, qui seraient particulièrement utiles pour atténuer l'impact des variables ;
- Les programmes de protection sociale en vigueur sont redondants et mal répartis. Afin d'en étendre la couverture, l'État doit mobiliser des ressources supplémentaires en élargissant la base d'imposition et en améliorant la gestion fiscale ainsi que la gestion des dépenses publiques. Dans le même temps, il convient de remédier à la multiplicité des programmes ciblant les mêmes groupes de population en améliorant la coordination entre les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux ;
- Le Gouvernement collectant des sommes importantes au moyen de la zakat, de Bait ul Mal et des contributions du secteur privé, il est important qu'il adopte une gestion de ces fonds similaire à celle d'une entreprise. En effet, une grande partie de ces fonds a récemment subi une dépréciation en valeur réelle, faute d'avoir été investis dans des actifs dépourvus de risques ;
- Enfin, les procédures de réparation des préjudices sont très limitées dans la plupart des programmes de protection sociale. Il en existe pourtant de bons exemples, notamment les services de gestion des catastrophes, Rescue 1122 et certaines initiatives du Benazir Income Support Program. Il convient donc de les reproduire au sein d'autres programmes de protection sociale.